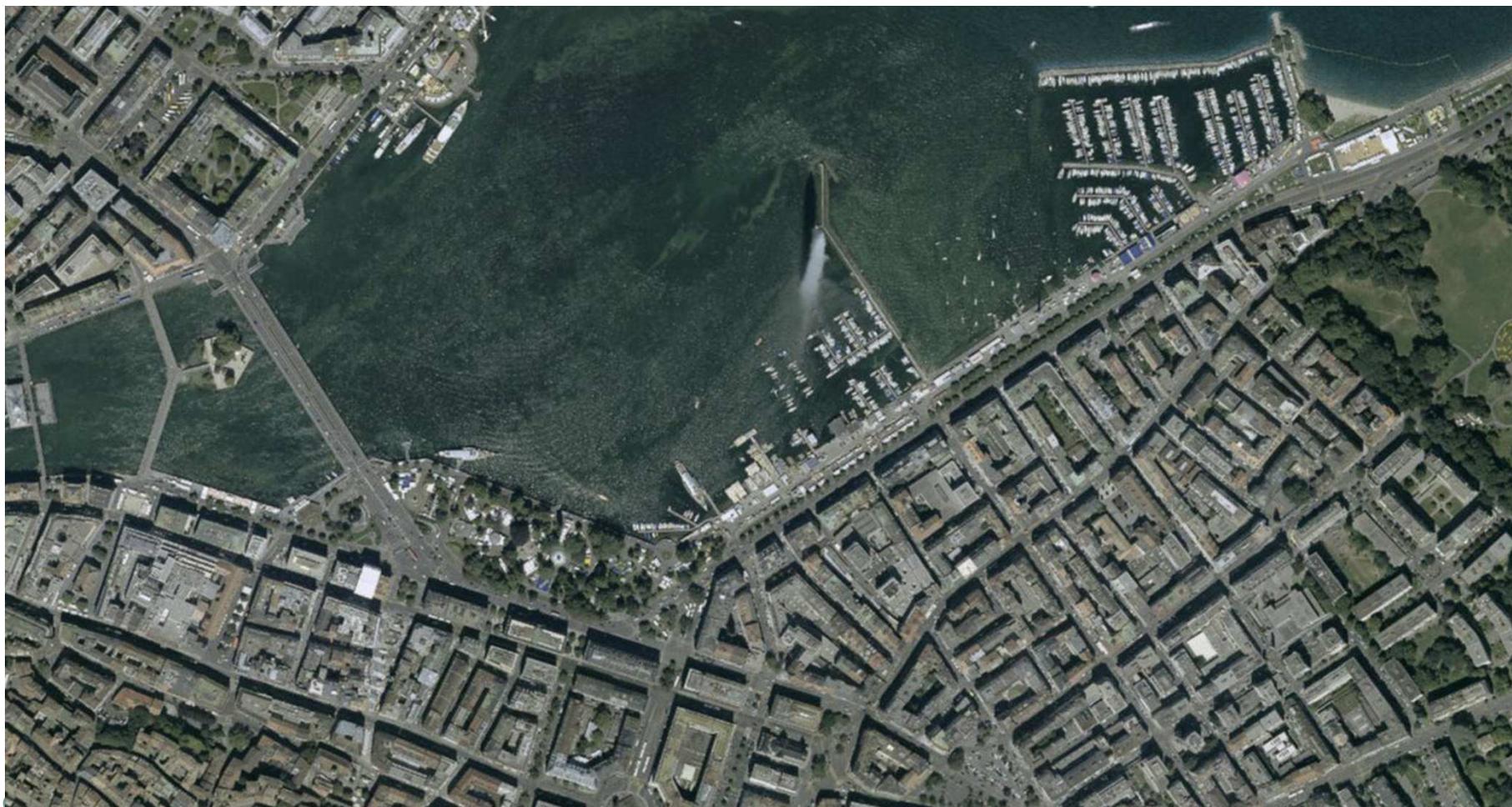




VILLE DE
GENÈVE

U CYCLABLE RIVE GAUCHE

PR N° 1208 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – **MODIFICATIONS DU PROJET**



SOMMAIRE

1. Modifications du projet cyclable demandées par la CAE
2. Projet adapté
3. Stratégie de mise en œuvre des aménagements cyclables

1. MODIFICATIONS DU PROJET CYCLABLE DEMANDÉES PAR LA CAE

Séance du 31 janvier 2017

Présentation du projet cyclable au quai Gustave-Ador, dans le jardin anglais et à la place du Port.

La CAE souhaite les modifications suivantes :

- Séparation des flux cycles / piétons
- Passage des cycles derrière l'Horloge fleurie

2. PROJET ADAPTÉ

Interventions prévues sur la rive gauche – Modifications



Traversées cyclables parallèles
aux passages piétons

Passage pour piétons

Circulation des cycles en
mixité avec les piétons

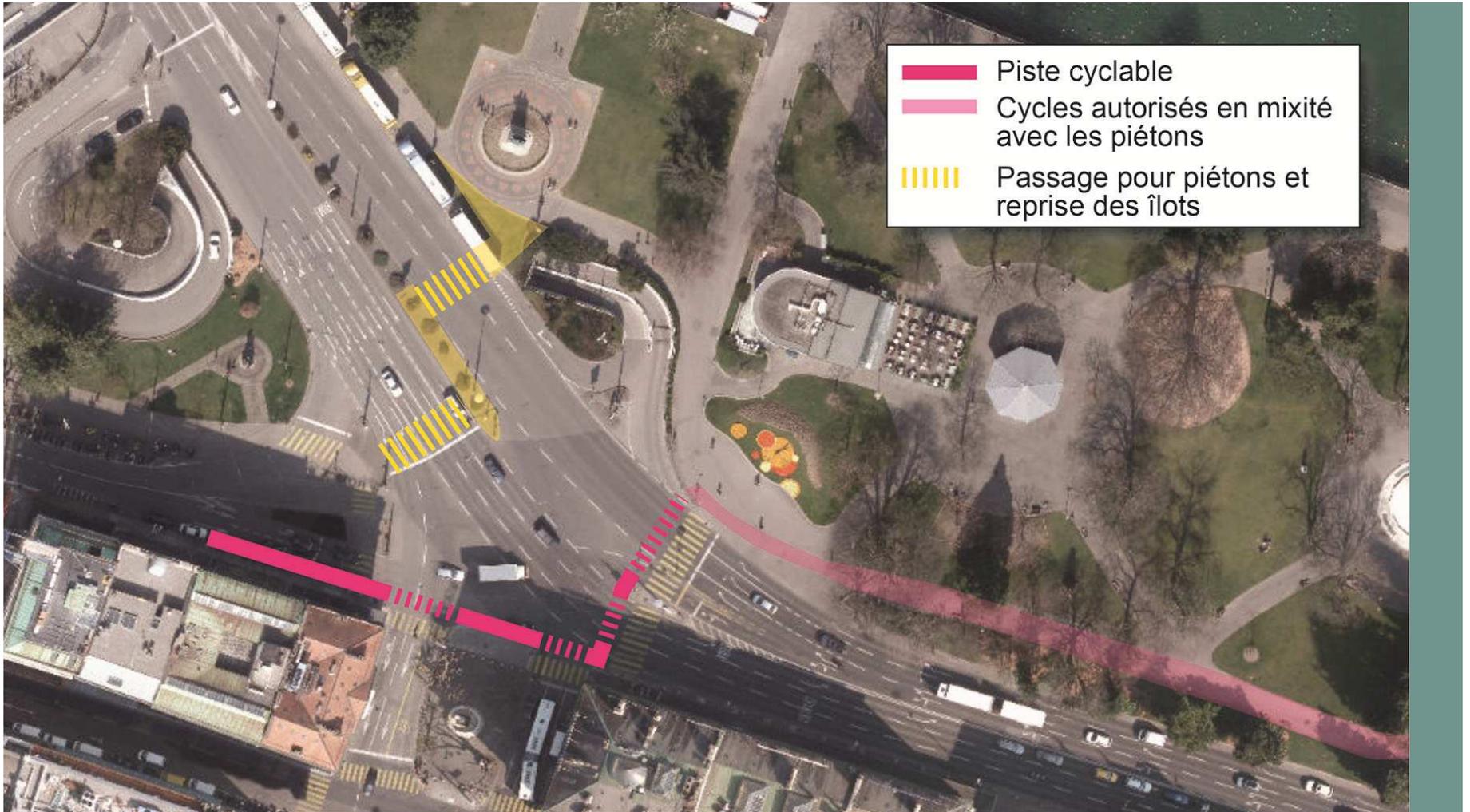
Piste cyclable bidirectionnelle

Traversées piétonnes et cyclables
sécurisées

Mise en place d'un revêtement
phonoabsorbant (PR-909)

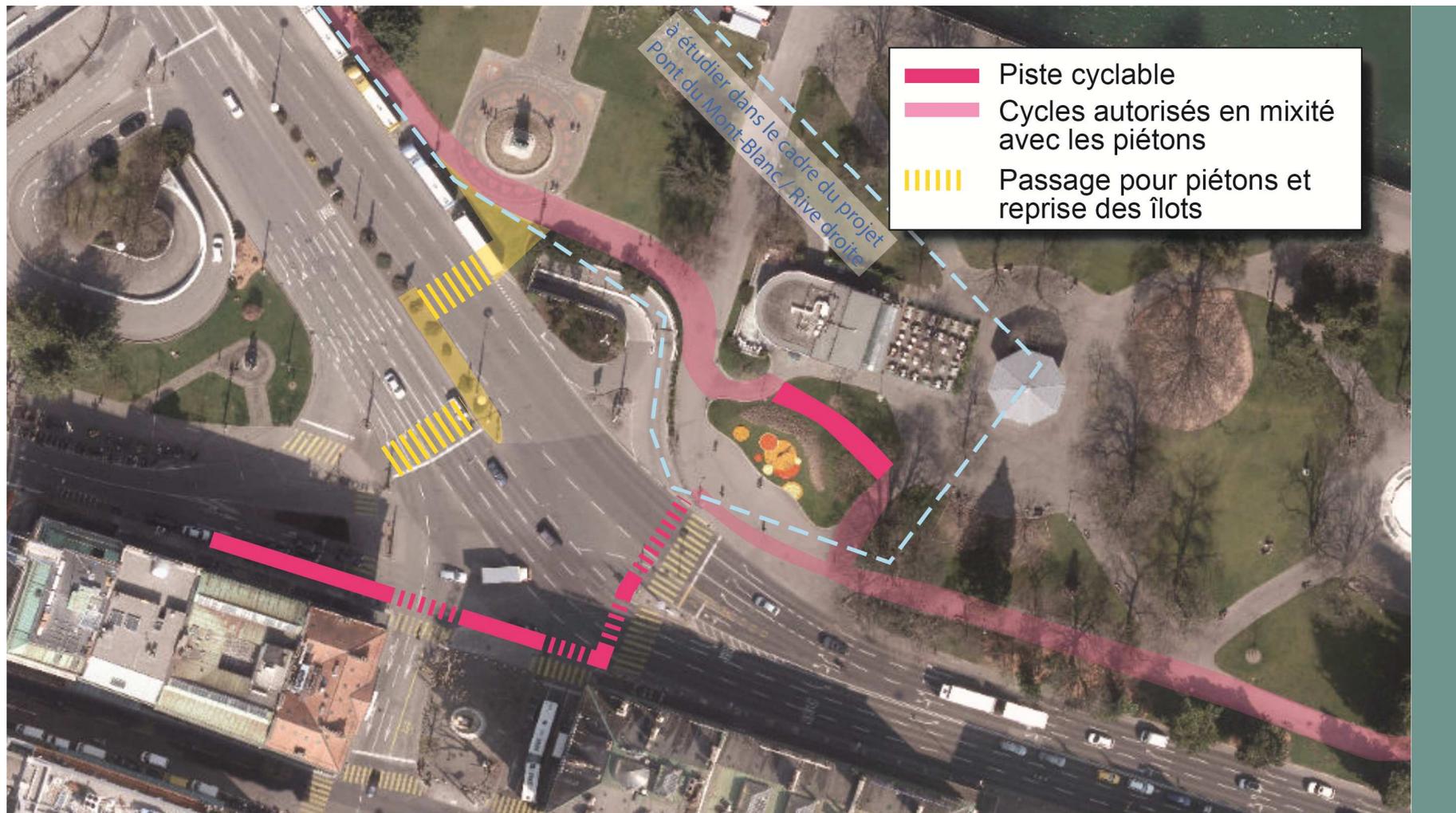
2. PROJET ADAPTÉ

Liaison place du Port – Jardin anglais / Projet de la rive gauche PR-1208



2. PROJET ADAPTÉ

Passage derrière l'horloge fleurie à étudier / Projet de la rive droite à venir



2. PROJET ADAPTÉ

Jardin anglais : mixité maintenue



Réglementation commune pour 7 parcs genevois demandée par le SEVE.

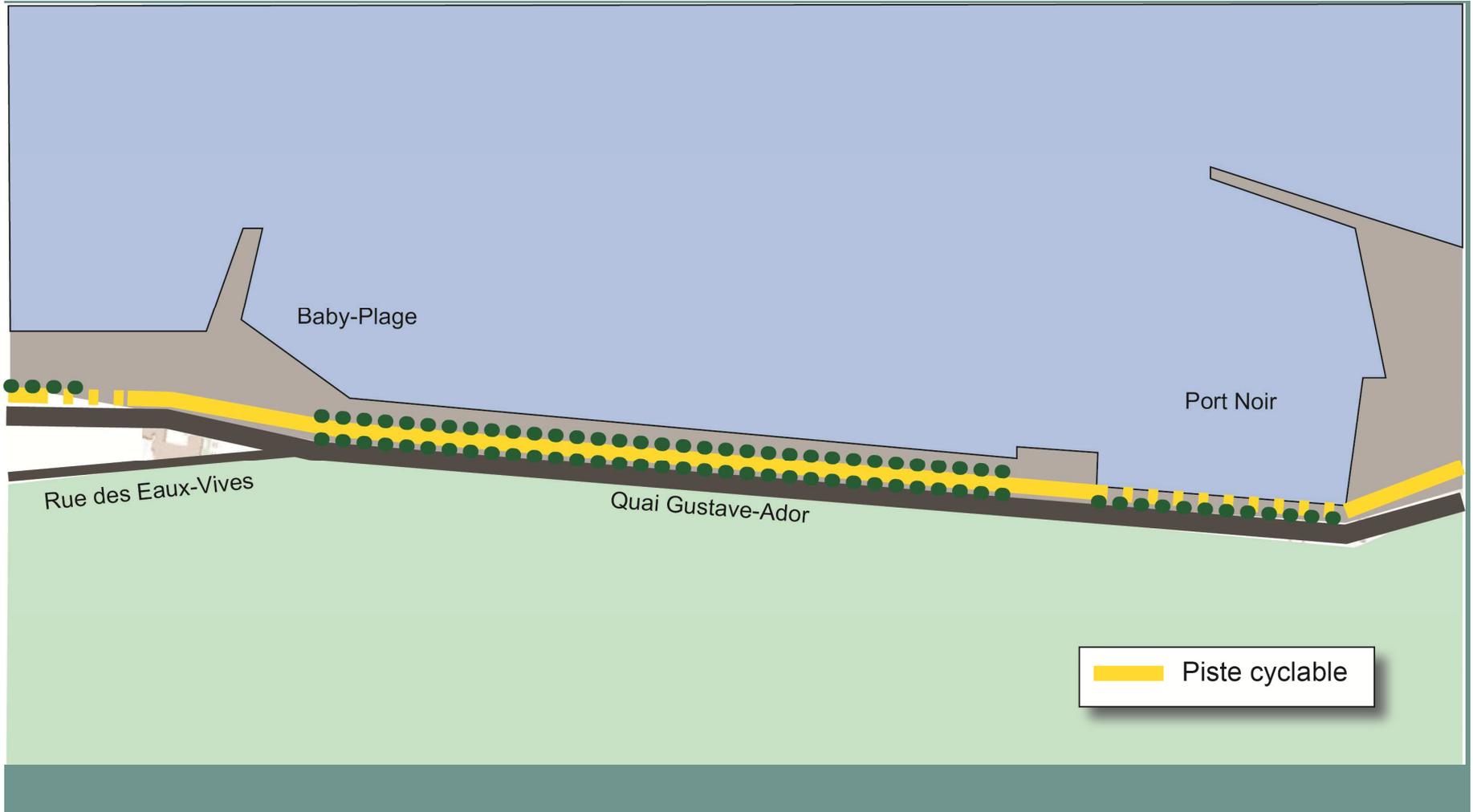
Seuls les cheminements marqués de pictogrammes sont ouverts à la circulation des cycles.

Solution fréquente en Suisse dans les parcs (ex. Vidy Lausanne).

Au jardin anglais, seul le cheminement arrière (côté route) est concerné.

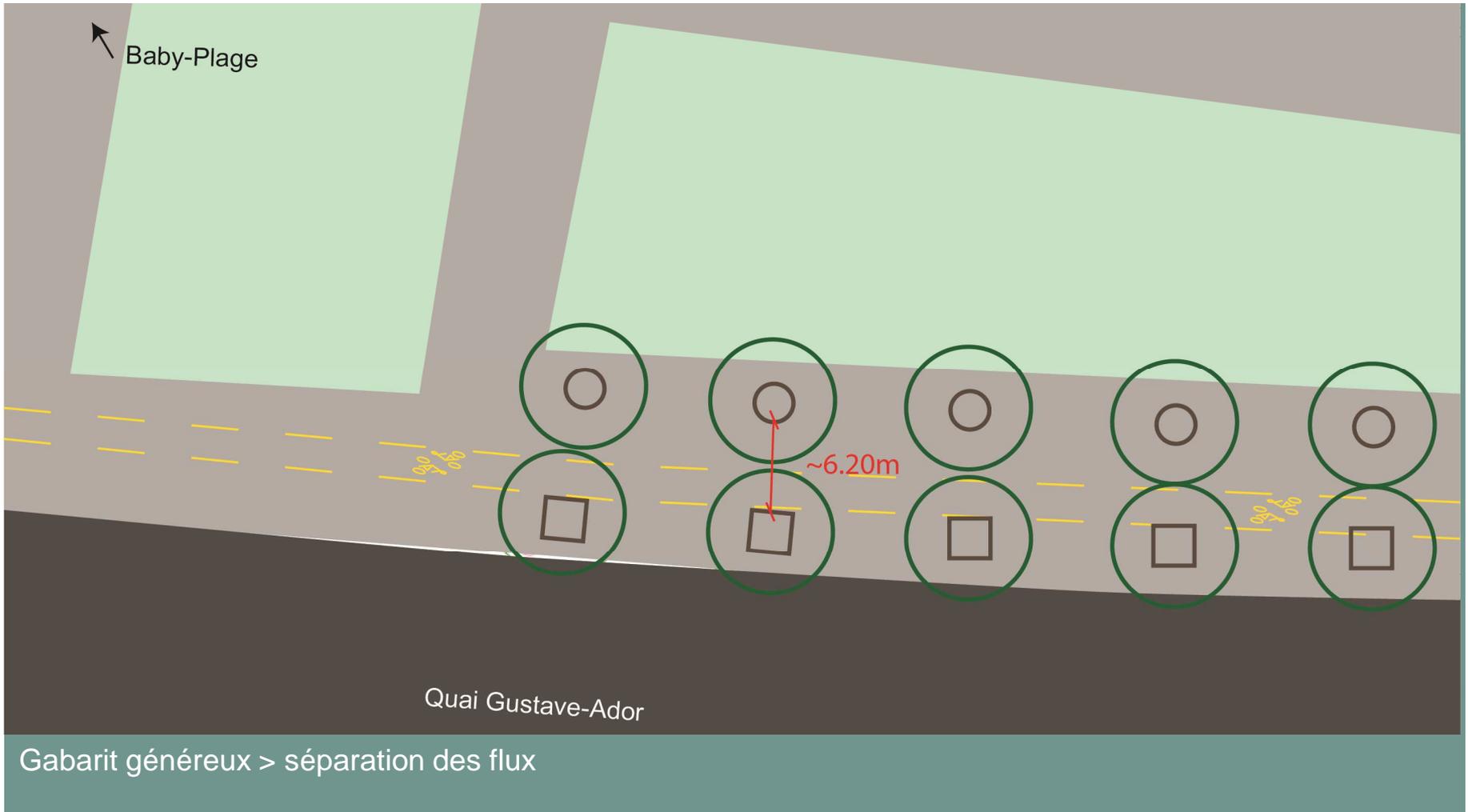
2. PROJET ADAPTÉ

Quai Ador tronçon Baby-Plage – Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons



2. PROJET ADAPTÉ

Quai Ador tronçon Baby-Plage – Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons



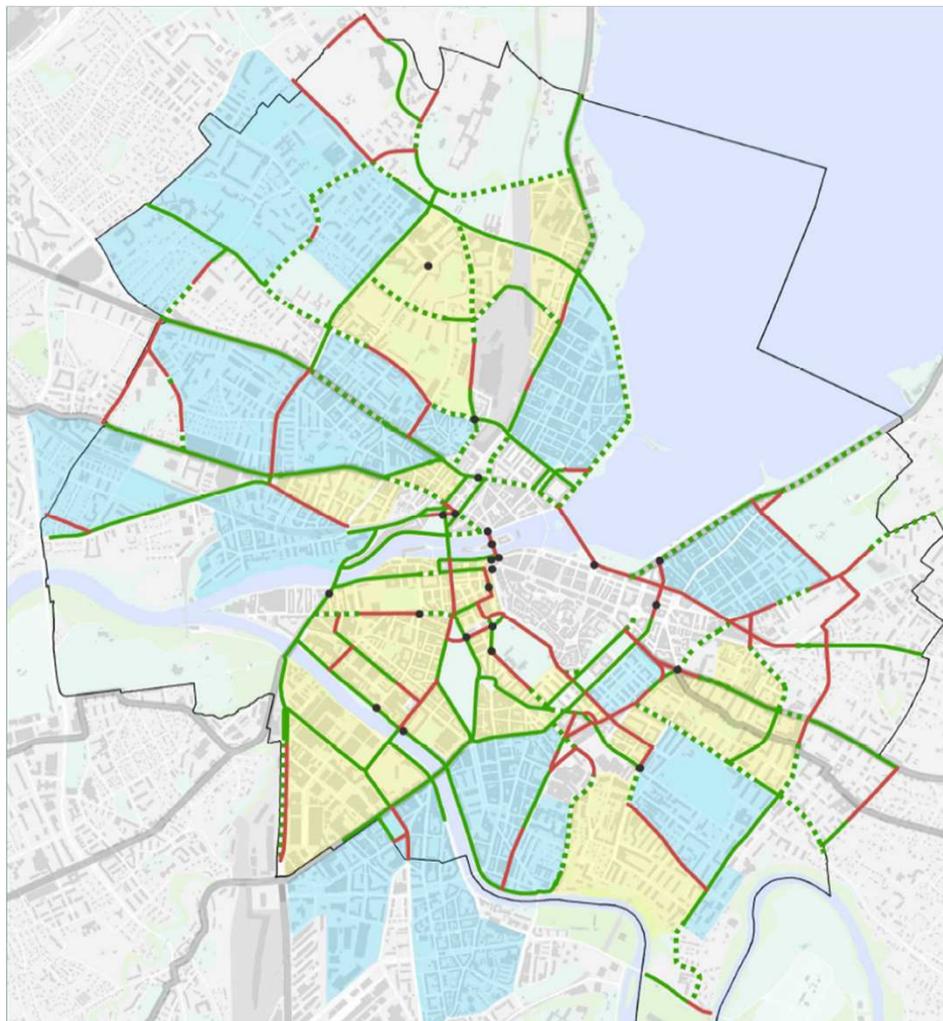
2. PROJET ADAPTÉ

Quai Ador tronçon Baby-Plage – Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons



3. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Situation générale



Réseau primaire et secondaire

- Equipé
- Partiellement équipé
- Non équipé

Réseau cyclable d'intérêt Cantonal

- Axes cyclables prioritaires

Zones 30 km/h

- Aménagée
- En projet

- Points noirs cyclables

3. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Mise en oeuvre

Aménager

- 72km de réseau primaire et secondaire, 36 km équipé, 36 km non ou partiellement équipé, divers scénarios étudiés

Sécuriser

- identifier et résoudre les points noirs, corriger et adapter le réseau, entretien

Encourager

- places de stationnement, tourner à droite au feu rouge, comptages, promotion, sensibilisation



VILLE DE
GENÈVE

FIN

Merci de votre attention.

